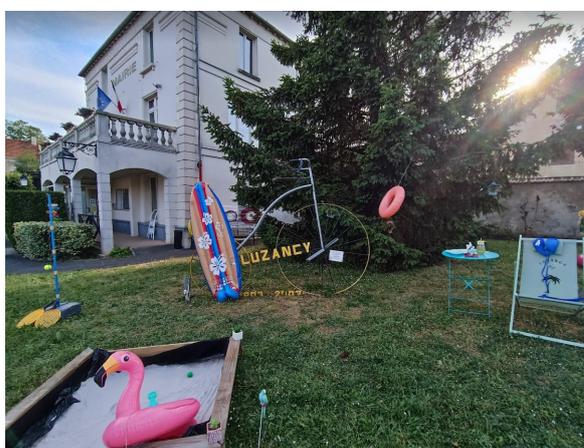


N° 121



Le Courrier de Luzancy

Printemps-Eté 2023



Merci !



Une nouvelle saison !

Sommaire

Edito du maire	P.3	Vivre ensemble	P.26
Conseils municipaux	P.4 à P.9	Nos ainées Tricoteuses	P.27
Election	P.10	Transport pour les jeunes	P.28
Radars pédagogiques	P.10	Assistants Maternelles	P.29
Flash Back	P.11	Etat Civil	P.29
La chasse aux œufs	P.12	Calendrier Collecter	P.29
Atelier théâtre	P.12	Renseignements et adresses utiles	P34-35
Représentation théâtre	P.13	Publicités	P36
Cérémonie du 8 mai	P.13		
Luz'en Feu	P.14		
La poste	P.15		
Recettes	P.16 –17		
Jeux	P.18 -19		
A vos agendas	P.20		
Formulaire brocante	P.21		
Bibliothèque	P.22		
Hommage Mme Olinger	P.23		
Tranquille cet été	P.24		
Canicule	P.25		
Abandon animaux	P.26		

Le journal est en ligne sur notre site internet :
<https://luzancy.fr>



Edito du Maire



Chères Luzancéennes, Chers Luzancéens,

Je veux avant tout, mettre à l'honneur Gautier Sauvage, pour son investissement sur la commune depuis 2020. Je tiens aussi à le remercier pour ses précieux conseils et son soutien. D'autres challenges l'attendent et je lui souhaite le meilleur.

L'équipe municipale, à qui vous avez renouvelé votre confiance va poursuivre les engagements qu'elle a pris pour la commune, soutenue par les personnes qui nous ont rejoint pour compléter notre liste. Tous les élus ont en commun la même passion : s'investir au service de l'ensemble des habitants de notre village.

Collectivement depuis ces 3 premières années, nous avons pu répondre à des projets sur lesquels notre équipe, alors menée par Gautier Sauvage, s'était engagée. Il arrive cependant que l'on rencontre des imprévus car certains projets sont complexes, longs à mettre en œuvre et pas toujours exempts de mauvaises surprises.

Il reste beaucoup de choses à faire, soyez assurés que la motivation de l'équipe reste pleine et entière. Pour ma part, je mettrai tout en œuvre pour être aux attendus du plus grand nombre.

Ces réalisations ont été possibles grâce aussi à l'engagement au quotidien et à nos côtés des agents de la commune, je tiens à les remercier très sincèrement.

Je souhaite également vous remercier toutes et tous, pour vos participations sur les manifestations organisées sur la commune, comme lors du dernier « Luz en feu », vos messages de remerciements, d'encouragements sont facteurs de motivation.

A l'heure de la rédaction de ce numéro, nous ressentons les premières grandes chaleurs de l'été. Nous découvrons dans les médias les terribles incendies, des orages impressionnants, des coulées de boues, tant d'événements qui pourraient demain aussi nous surprendre.

A nous tous d'être vigilants, de veiller sur les personnes les plus vulnérables, de protéger notre environnement.

Avant de vous retrouver le premier week-end de septembre pour la fête communale, ses animations, son feu d'artifice et sa brocante, je vous souhaite à toutes et à tous de bien profiter de cette période de vacances d'été, de prendre du temps pour vous et vos proches, de prendre soin de vous.

Joëlle Canini

Procès-verbal Conseil Municipal

**DU 31 mars 2023
ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le trente et un mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DERRIEN, Premier adjoint pour le Maire sortant empêché,

Présents :

Mme Canini Joëlle, Mme Hérault Laurence, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky, M. Davoust Eric, Mme Kaluzny Ludivine, M. Couderc Jérémy, Mme Plouin Angélique, M. Urbain Patrice, Mme Koutouan Armande, M. Vuillemin Philippe, M. Fickinger Romain, Mme Morel Camy.

Absent excusé : Mme Quentin Fanny

Secrétaire de séance : Mme Giraud Vicky

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14
Votants : 14

Ordre du jour :

Installation des conseillers municipaux, Election du Maire, Création des postes d'adjoints, Election des adjoints, Lecture de la charte de l'élu local, Indemnité du Maire et des adjoints, Délégations du conseil au Maire, Création des commissions communales et désignations des membres, Création de la commission d'appel d'offres, Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'école, Désignation d'un représentant de la commune au CNAS, Désignation d'un représentant de la commune au SMEP, Désignation d'un correspondant défense, Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la Maison d'enfants.

Délibération n° S3/1-2023 : Installation des conseillers municipaux

M. DERRIEN, Premier adjoint, pour le Maire sortant empêché, propose de nommer le secrétaire de séance. Il rappelle les résultats du scrutin du 26 mars 2023, puis fait l'appel nominal des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions.

Délibération n° S3/2-2023 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023.

Délibération n° S3/3-2023 : Election du Maire

Monsieur DERRIEN passe la présidence du Conseil à M. URBAIN Patrice, doyen d'âge de l'assemblée pour, l'élection du Maire.

M. URBAIN fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sollicite deux assesseurs : Mme Laurence Hérault et Monsieur Eric Davoust qui constituent le bureau.

A l'appel de candidature qui est fait, Mme CANINI Joëlle se présente.

Après vote à bulletin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 13

Mme CANINI Joëlle obtient 13 voix soit la majorité absolue et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme CANINI prend la présidence de l'assemblée et remercie les conseillers municipaux.

Délibération n° S3/4-2023 : Création des postes d'adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer quatre postes d'adjoints soit le nombre maximum de postes pour la strate démographique de la commune.

Procès-verbal Conseil Municipal

Délibération n°S3/5-2023 : Election des adjoints

Après vote à bulletin secret et dépouillement les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 14

La liste menée par M. DERRIEN obtient 14 voix soit la majorité absolue.

Sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

Mr DERRIEN Nicolas	1 ^{er} Adjoint
Mme HERAULT Laurence	2 ^{eme} adjoint
Mr BEAUVOIS Jocelyn	3 ^{eme} adjoint
Mme GIRAUD Vicky	4 ^{eme} adjoint

6 Lecture de la charte de l'élu local

Madame le Maire fait lecture de la Charte de l'élu local qui est remise à chaque conseiller qui prend acte.

Délibération n°S3/6-2023 : Indemnité du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseiller délégué comme suit :

Base IB 1027 – 4 025.5275 €	Valeur du point d'indice au 01/07/2022
-----------------------------	--

Fonction	Taux
Maire	48.70%
1 ^{er} adjoint	19%
2 ^{eme} adjoint	19%
3 ^{eme} adjoint	19%
4 ^{eme} adjoint	19%
Conseiller délégué	6%

Délibération n°S3/7-2023 : Délégations du conseil au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les délégations de pouvoir proposées par Madame le Maire.

Délibération n°S3/8-2023 : Création des commissions communales et désignations des membres

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de créer huit commissions et de désigner leurs membres comme suit :

Commission travaux et services techniques: BEAUVOIS Jocelyn, GIRAUD Vicky, KALUZNY Ludivine, DAVOUST Eric, URBAIN Patrice, VUILLEMIN Philippe, FICKINGER Romain, MOREL Camy

Commission urbanisme et environnement : BEAUVOIS Jocelyn, GIRAUD Vicky KALUZNY Ludivine DAVOUST

Eric URBAIN Patrice VUILLEMIN Philippe FICKINGER Romain PLOUIN Angélique

Commission jeunesse et éducation : DERRIEN Nicolas HERAULT Laurence KALUZNY Ludivine COUDERC

Jérémy QUENTIN Fanny FICKINGER Romain KOUTOUAN Armande

Commission des finances : DERRIEN Nicolas HERAULT Laurence BEAUVOIS Jocelyn GIRAUD Vicky DAVOUST Eric QUENTIN Fanny MOREL Camy

Commission animation, sports, culture et loisirs DERRIEN Nicolas QUENTIN Fanny COUDERC Jérémy VUILLEMIN Philippe URBAIN Patrice PLOUIN Angélique KOUTOUAN Armande

Commission communication DERRIEN Nicolas HERAULT Laurence GIRAUD Vicky COUDERC Jérémy VUILLEMIN Philippe KOUTOUAN Armande PLOUIN Angélique

Commission affaires sociales HERAULT Laurence KALUZNY Ludivine URBAIN Patrice COUDERC Jérémy

KOUTOUAN Armande MOREL Camy

Commission gestion des cimetières HERAULT Laurence DAVOUST Eric PLOUIN Angélique FICKINGER Romain MOREL Camy BEAUVOIS Jocelyn

Procès-verbal Conseil Municipal

Délibération n°S3/9-2023 : Création de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en tant que délégués titulaires à la Commission d'Appel d'Offres :

M. BEAUVOIS Jocelyn
M. DAVOUST Eric
M. DERRIEN Nicolas

Délibération n°S3/10-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'école

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Mme HERAULT Laurence représentant titulaire et M. DERRIEN Nicolas représentant suppléant du conseil municipal de la commune de Luzancy au conseil d'école.

Délibération n°S3/11-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au CNAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Madame HERAULT Laurence en qualité d'élue représentant du collège des élus au CNAS.

Délibération n°S3/12-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au SMEP

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme KALUZNY Ludivine représentant titulaire et Mme GLAUD Vicky représentant suppléant de la commune de Luzancy au Comité syndical du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

Délibération n°S3/13-2023 : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DAVOUST Eric en tant que correspondant défense de la commune de Luzancy.

Délibération n°S3/14-2023 : Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la Maison d'enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Laurence HERAULT représentant titulaire de la commune au Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Luzancy.

Clôture de la séance à vingt et une heures et dix minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le 13 avril deux mille vingt-trois.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Joëlle CANINI

Procès-verbal Conseil Municipal

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle Canini, Maire,

Présents :

Mme Hérault Laurence, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky, Mme Kaluzny Ludivine, M. Davoust Eric, M. Couderc Jérémy, Mme Plouin Angélique, M. Urbain Patrice, Mme Koutouan Armande, M. Fickinger Romain.

Absent excusé :

Mme Morel Camy donne pouvoir à Mme Angélique Plouin
M. Derrien Nicolas donne pouvoir à Mme Joëlle Canini
M. Vuillemin Philippe donne pouvoir à M. Jocelyn Beauvois
Mme Quentin Fanny

Secrétaire de séance :

Mme Giraud Vicky

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12 pour la 1^{ère} délibération, 14 ensuite

Ordre du jour :

Compte de Gestion 2022 du Budget Communal, Affectation du résultat du BP 2022, Taux des taxes, Budget Primitif 2023, Subvention aux associations, Désignation des représentants de la commune à la CLECT, Convention de mise à disposition des services de restauration scolaire, Demande de subvention au titre du dossier « amendes de police », Demande de subvention FER.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2023.

Délibération n° S4/1-2023 : Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Communal

Monsieur Davoust Eric est élu pour le vote du Compte Administratif.

Madame le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement et quitte la salle.

Monsieur Davoust Eric rappelle le Compte Administratif 2022 par chapitre qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

-Dépenses 659 602.23 €

-Recettes 822 273.88 €

Soit un excédent 2022 de 162 671.65 €

Investissement

-Dépenses 125 029.02 €

-Recettes 28 571.74 €

Soit un déficit 2022 de 96 457.28 €

Il est constaté le résultat cumulé du Compte Administratif 2022 :

-Excédent en section de fonctionnement : 1 115 984.58 €

-Excédent en section d'investissement : 552 209.49 €

-Des restes à réaliser pour 13 152.64 € en dépenses d'investissement.

En l'absence de Madame le Maire (et pouvoir de M. Derrien), le Compte Administratif est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° S4/2-2023 : Compte de Gestion 2022 du Budget Communal

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Compte de Gestion 2022 est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Procès-verbal Conseil Municipal

Délibération n° S4/3-2023 : Affectation du résultat du BP 2022

Après avoir constaté les résultats cumulés de l'exercice 2022 :

-Fonctionnement : 1 115 984,58 €

-Investissement : 552 209.49 €

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat est votée et approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Résultat de fonctionnement au c/002 report en fonctionnement

Pour un montant de 1 115 984,58 €

-Résultat d'investissement au c/001 solde d'exécution d'investissement

Pour un montant de 552 209.49 €

Délibération n° S/4-2023 : Taux des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux suivants pour l'année 2023 :

-Taxe foncière sur le bâti : 38.74 %

-Taxe foncière sur le non bâti : 45.49 %

-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.58 %

Délibération n°S4/5-2023 : Budget Primitif 2023

Madame le Maire présente le Budget 2023 par chapitre qui se résume ainsi :

-Fonctionnement

Dépenses 1 908 944.33 €

Recettes 1 908 944,33 €

-Investissement

Dépenses 685 457,80 €

Recettes 685 457,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Budget Unique 2023 voté par chapitre et autorise Madame le Maire, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

Délibération n°S4/6-2023 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

Délibération n°S4/7-2023 : Désignation des représentants de la commune à la CLECT

Madame Canini rappelle aux conseillers municipaux le fonctionnement de la CLECT

Nom	Montant
AFM TELETHON	300.00 €
Prévention routière	200.00 €
La ligue contre le cancer Seine et Marne	300.00 €
AFSEP	300.00 €
Association des jeunes sapeurs pompiers de la Ferté sous Jouarre	500.00 €
Centre 77	500.00 €
Comité des fêtes de Luzancy	1 000.00 €
Association « histoire mémorielle de notre boucle de la Marne au vingtième siècle- Citry, Nanteuil, Saâcy, Mery, Luzancy	500.00 €
Association les petits loups de Luzancy	300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

-Mme Joëlle CANINI en tant que représentante titulaire de la commune à la CLECT

-M. Nicolas DERRIEN en tant que représentant suppléant de la commune à la CLECT

Procès-verbal Conseil Municipal

Délibération n°S4/8-2023 : Convention de mise à disposition des services de restauration scolaire

Mme Herault expose que le dernier avenant de la convention de restauration scolaire avec la Maison d'Enfants de Luzancy remontait au 30 juillet 2012. Il fallait donc actualiser la convention pour tenir compte des effectifs de la cantine (nombre de places portées à 60 enfants) et réévaluer le prix de la prestation (5.94€ le repas avec revalorisation annuelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention proposée par la Maison d'Enfants de Luzancy annexée à la présente délibération et autorise Mme le Maire à signer ladite convention

Délibération n°S4/9-2023 : Demande de subvention au titre du dossier « amendes de police

M. Beauvois expose que les amendes payées pour les infractions routières sont reversées en partie aux communes sous forme d'une subvention pour des travaux destinés à renforcer la sécurité routière.

Il propose de solliciter auprès du Département de Seine et Marne ces subventions pour les opérations d'aménagements de sécurité suivantes :

-Aménagements de sécurité Hameau de Courtaron : étude de pente, création d'une chicane ou écluse, création d'un coussin berlinois et mise en place de deux stops et deux miroirs de circulation pour un montant prévisionnel de 10 217.92 € HT (dont 737,50 HT de frais d'étude) soit 12 261.50 € TTC

-Aménagements de sécurité à l'entrée du hameau de Messy : création d'une écluse et coussin berlinois avec signalisation verticale et au sol pour un montant prévisionnel de 7 200.00 € HT soit 8 640.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les demandes de subvention pour ces deux projets.

Délibération n°S4/10-2023 : Demande de subvention FER

M. Beauvois explique aux conseillers que la commune de Luzancy peut bénéficier d'une subvention du Fond d'Équipement Rural (FER) du Département pour financer des travaux ou des acquisitions mobilières.

Il propose de demander une subvention pour l'opération suivante : Entrée rue des jardinets - Création d'un caniveau pour raccordement au réseau d'eaux pluviales

Le coût prévisionnel de cette opération serait le suivant :

-Montant des travaux : 5 950.00 € HT soit 7 140.00 € TTC
-Subvention du Département : 2 380.00 € HT (40 % du montant HT des travaux)
-Financement prévisionnel de la commune : 4 760 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour un montant de 5 950.00 € HT.

Clôture de la séance à vingt-deux heures et trente minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le neuf juin deux mille vingt-trois.

La Secrétaire de séance
Laurence HERAULT

Le Maire
Joëlle CANINI

Élection

Au mois de janvier dernier Gautier SAUVAGE nous apprenait qu'il ne pouvait pas continuer son travail de Maire au sein de la commune pour des raisons personnelles. Le poste de Maire est bel et bien un travail à temps plein, une fonction qu'on pourrait presque qualifier de "couteau Suisse". Nous le remercions tous pour sa disponibilité, son écoute et tout le travail qu'il a accompli.



Nous avons tous souhaité poursuivre l'engagement pris en 2020, mais pour cela nous devons compléter notre liste, faire des élections partielles intégrales (dixit le service des élections de la préfecture), en deux mots : partielles car ne concernaient que notre commune, et intégrales car nous devons présenter une liste complète de 15 personnes.

Nous avons rapidement rencontré les personnes qui souhaitent nous rejoindre, et qui avaient la même volonté que nous pour travailler ensemble, les mêmes aspirations pour notre village, et sans dépendre d'un parti politique.

C'est avec joie que nous avons accueilli 3 femmes Armande Koutouan, Angélique Plouin et Camy Morel et un homme Romain Fickinger de façon à respecter une totale parité au sein du conseil (conseillers et adjoints).

Radar pédagogique



Courant avril la commune a fait l'acquisition de 2 radars pédagogiques, financés en partie par les subventions « amende de police ». Ils ont été installés courant avril sur les 2 axes principaux de la commune rue du Général Leclerc et rue du 104^{ème} RI.

Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.

Le radar pédagogique affiche la vitesse en vert si l'usager est en deçà de la limite et en rouge au-delà. Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Flash Back animations

Depuis plusieurs années la mairie, le foyer rural et le comité des fêtes mettent tout en œuvre pour animer au mieux la vie du village.

Le 26 octobre: atelier décoration de nichoirs pour les enfants.



Le 29 octobre: les enfants ont passé l'après-midi à faire des jeux sur le thème d'halloween

Le 20 novembre: retransmission du match d'ouverture de la coupe du monde de football.



Le 10 décembre: organisation du loto.

Le 13 décembre: le Père Noël est venu voir les enfants dans les écoles du RPI.

Le 17 décembre: séance photo avec le Père Noël à la mairie.



La chasse aux œufs



Le dimanche 9 avril 2023 de 10h à 11h30 s'est déroulée la chasse aux œufs au parc de Luzancy sous la responsabilité des parents.

Elle était réservée exclusivement aux enfants habitants à Luzancy et ses hameaux de la commune âgés de moins de 12 ans.

Ce jour là, environ 50 enfants ont participé à la chasse aux œufs et chaque enfant est reparti avec un sachet de chocolats offert par la mairie. Ce fût un moment d'échange et de convivialité.



Atelier théâtre



Depuis le mois de mars, chaque mercredi soir, la salle du foyer rural résonne des voix et des rires d'une vingtaine de comédiens amateurs venus de Luzancy, des environs et même d'assez loin. Sous l'égide de Jean Noël Pommé, animateur bénévole de l'atelier, ils apprennent les rudiments du théâtre et de l'improvisation : échauffement corporel, exercices d'articulation, exercices en groupe pour développer l'aisance corporelle, la capacité à exprimer une large palette d'émotions, improvisations seul, à deux ou en petit groupe avec des contraintes imposées (comme quatre phrases pour impulser le début d'une histoire, manière de s'exprimer, support musical...)

Le résultat de ces improvisations est le plus souvent un régal inattendu, l'occasion de nombreux fous rires. Le plaisir, la surprise, le partage et la bonne humeur sont chaque semaine au rendez vous. En quelques mois ces comédiens amateurs de 19 à plus de 80 ans ont pris de l'assurance et découvert (ou redécouvert) le plaisir de jouer, de laisser aller l'imagination et d'incarner des personnages allant du comique à la tragi-comédie. Ce n'est pas pour autant que les choses soient toujours simples, au contraire, et la crainte de s'exprimer devant les autres ou de ne pas avoir de bonnes idées sont souvent présentes. Mais encouragé par Jean Noël et soutenu par la bienveillance du groupe chacun ose peu à peu se lancer, dépasser sa timidité, sortir de sa zone de confort et progresser.

Nous sommes vraiment heureux et heureuses que ce projet ait pu voir le jour dans notre village. L'atelier va faire une pause durant l'été mais tous les comédiens ont hâte de se retrouver en septembre pour reprendre cette belle aventure.

Si rejoindre l'atelier vous tente, prenez contact avec Mme Barrault au 06 70 56 62 86

Représentation théâtrale

Les absents ont toujours tort car si vous n'étiez pas là le 1 avril 2023 à la représentation de théâtre que les membres du foyer rural nous ont proposés vous les avez manqués. Les Indociles, c'est le nom de la troupe qui nous a émerveillés par une prestation digne de professionnels.

Dans une série de sketches dont le titre est « **la balade des planches** », mise en scène par Nicole Fallet avec le son et les lumières sous la direction de Jean-Philippe Hel.

Rassurez-vous ils reviendront avec un nouveau spectacle et cette fois ne les ratez pas, aucune excuse ne sera permise. Comme dit la chanson: « the show must go on »



Cérémonie du 8 mai



Le lundi 8 mai 2023 a eu lieu le 78ème anniversaire de l'Armistice de la seconde guerre mondiale 1939-45.

En présence des élus, d'habitants de la commune et de l'association D-Day qui se sont recueillis rendant un bel hommage aux victimes.

Merci aux membres de l'association D-Day venue avec plusieurs véhicules militaires ainsi que des tenues d'époques.

La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié au foyer rural.



Luz'en Feu



Célébrons l'été! Samedi 17 juin 2023, le comité des fêtes de Luzancy vous a proposé, avec un peu d'avance, de vous réunir au parc communal autour du feu de la saint Jean, dans un moment convivial et familial. L'équipe municipale s'est jointe aux bénévoles pour installer et organiser ce moment de festivité.

Le temps incertain ne vous a pas découragé et à la première éclaircie vous êtes arrivés nombreux avec vos victuailles. Des barbecues étaient à votre disposition pour agrémenter vos pique-niques. Toujours avec cette envie de partager et de rassembler, le comité des Fêtes vous a proposé d'assister gracieusement au concert du groupe Full A.G qui a ambiancé cette soirée avec des reprises de chansons connues. Petits et grands ont donné de la voix pour le plus grand plaisir de tous !

Un accueil chaleureux vous attendait à la buvette vous proposant rafraichissements et gourmandises. Les churros (excellents !) nouveauté du comité des fêtes ont eu un succès inattendu ! Et cette année, en plus des réunions mensuelles, Les Luz'Anciennes vous proposaient de vous retrouver à cette occasion. Une jolie collaboration qui est venue enrichir cette soirée vous proposant un rassemblement de voitures jeunes et anciennes. Passionnés ou badauds ont pu, sur le chemin menant aux festivités, admirer ces belles voitures faisant ressurgir nostalgie ou rêverie de nouvelle acquisition !

Un grand merci à tous les participants qui en plus de leur bonne humeur ont participé au rangement des tables, bancs, assuré la propreté et quitté le lieu dans un délai raisonnable.



Un peu d'histoire : Les Feux de la St Jean

Depuis des temps immémoriaux, le solstice d'été, le jour le plus long de l'année, est célébré le 21 ou 22 juin par des feux de joie : on fête la lumière et l'arrivée de l'été, cette date marquant le début d'un nouveau cycle de la nature. Mais l'église, au Ve siècle, a placé le solstice d'été sous le signe de St Jean Baptiste, né un 24 juin, afin de lutter contre les cultes païens du soleil. C'est pourquoi les feux ont lieu dans la nuit du 23 au 24. Les cendres des feux de la St Jean préservaient les récoltes de la foudre et des orages. Et pour les amoureux, le fait de sauter par-dessus le feu garantissait que leur amour dure toute l'année. En outre, depuis 1982, c'est aussi la fête de la musique qui, le 21 juin dans plus de 100 pays, célèbre le début de l'été.

Une belle occasion pour fêter les anniversaires !



Ouverture d'une agence communale

**La Poste a fait évoluer sa présence à Luzancy en s'associant à la municipalité pour ouvrir une agence communale dans les locaux de la bibliothèque, 8 rue du 104^{ème} RI.
Près de 90% des opérations disponibles en bureau de poste peuvent y être réalisées.**

Garantir une présence sur les territoires

Dans le respect de sa mission de service public d'aménagement du territoire, La Poste s'adapte aux nouveaux modes de vie des Français afin de garantir un accueil de proximité et de qualité en nouant des partenariats avec les municipalités.

Un accueil de proximité à l'essentiel des services de La Poste

La nouvelle agence communale permet pour tous d'accéder aux services les plus courants de La Poste en toute confidentialité (courrier, colis, téléphonie et opérations financières) au sein même de la commune. A compter du 1^{er} octobre 2023, les clients sont invités à retirer leurs lettres recommandées et leurs colis à l'agence communale. Pour toutes les opérations financières spécifiques, un conseiller bancaire se tient à la disposition de la clientèle sur rendez-vous au 36.39.

Une solution gagnante pour chacun

En optant pour ce type de partenariat, la municipalité maintient un service de proximité sur son territoire, contribuant ainsi à la vie locale. La Poste, quant à elle, garantit sa présence, conformément à sa mission d'aménagement du territoire et verse une indemnité mensuelle à la mairie.

Le rôle de chacun

La convention signée entre La Poste et la municipalité de Luzancy fixe de manière contractuelle les engagements de chacun :

La mairie de Luzancy :

- Fixe les horaires d'ouverture du point de contact ;
- Entretien des locaux ;
- Opère les prestations conformément à la formation et aux procédures postales, et notamment à appliquer les tarifs, le conditionnement des produits et les conditions de vente qui lui sont communiqués par La Poste ;
- S'engage à respecter la confidentialité des opérations et les règles postales.

La Poste :

- Forme les agents chargés de la gestion du point de contact
- Fournit gratuitement tout le matériel nécessaire à son bon fonctionnement ;
- Conserve la responsabilité de tous les dommages ou accidents liés à l'activité postale, tant à l'égard de ses clients que des agents en charge du point de contact ;
- Le bureau de poste d'attache apporte toute assistance technique et information nécessaires aux agents.

Informations pratiques La Poste Agence Communale Luzancy (Ouverture le 1^{er} octobre 2023)

Adresse : 8 rue du 104^{ème} régiment d'infanterie 77138 Luzancy

Horaires :

Mardi et vendredi : de 16h à 19h

Jeudi et samedi : de 9h à 12h

Opérations courrier-colis :

- Affranchissement et ventes de timbres
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster » et emballages « Prêt-à-Envoyer »
- Services de réexpédition ou de garde du courrier

Opérations financières :

- Retrait et versement d'espèces sur compte courant et compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par période de 7 jours consécutifs
- Consultation via la tablette tactile des services en ligne de La Poste, des services publics et municipaux

Les recettes des beaux jours

COMMENT MANGER PAS CHER EN ÉTÉ ? PRODUITS DE SAISON À FOISON

Pour manger moins cher toute l'année, il n'y a pas de secret. Exit les aubergines en décembre, et les choux-fleurs en juillet, pour la santé de votre portefeuille et de la planète, il faut consommer de saison. Alors pas d'excuse, de juin à août, vous avez le choix question, végétaux. Entre les tomates, poivrons, concombres, melons et pêches, il y a de quoi faire le plein de vitamines sans se ruiner, et ce, de l'entrée au dessert.

LASAGNES AUX COURGETTES ET FETA

Pour 5 personnes

INGRÉDIENTS :

- * 5 courgettes (vertes et/ou jaunes)
- * 250 g de mascarpone
- * 200 g de feta
- * 100 g de roquette
- * 4 brins d'origan frais (ou basilic)
- * 2 citrons bio
- * huile d'olive
- * 80 g de pignons toastés
- * 8-10 feuilles de lasagnes sans précuisson
- * (1 burrata)



PRÉPARATION :

1. Rincez les courgettes puis coupez-les finement sur la longueur avec une mandoline. Laissez-les dégorger dans un plat, entre deux feuilles de papier absorbant avec du sel entre les couches, pendant 20 mn.
2. Placez le mascarpone et la feta émiettée dans une poêle sur feu doux. Quand tout commence à fondre, ajoutez la roquette en deux fois afin de bien l'intégrer. Parsemez d'origan haché et du zeste des citrons. Mélangez et arrêtez le feu. Versez un filet d'huile d'olive et poivrez selon votre goût. Mélangez et réservez.
3. Préchauffez le four à 180 °C/th. 6. Passez délicatement les courgettes par 2 ou 3 sous un filet d'eau afin de retirer l'excédent de sel puis tapotez-les dans un linge propre pour les sécher.
4. Chauffez un peu d'huile d'olive dans une poêle et faites dorer légèrement les courgettes de chaque côté. Réservez.
5. Versez une fine couche du mélange mascarpone/feta dans le fond d'un plat. Déposez dessus une couche de courgettes. Recouvrez de feuilles de lasagnes. Puis à nouveau le mélange mascarpone/feta puis les courgettes que vous parsemez de pignons et enfin une couche de lasagnes. Continuez ainsi et terminez avec une couche de courgettes.
6. Enfouez pour 35 mn.
7. Juste avant de servir, coupez la burrata en deux, déposez-la dessus et poivrez.

TARTE TATIN SUCRÉE DE TOMATES VERTES

Pour 6 personnes

INGRÉDIENTS :

- * 11 tomates vertes
- * 90 g de sucre
- * 50 g de beurre
- * 1 pâte feuilletée
- * 1 cuillère(s) à café de cannelle
- * quelques amandes effilées pour la déco

Les recettes des beaux jours

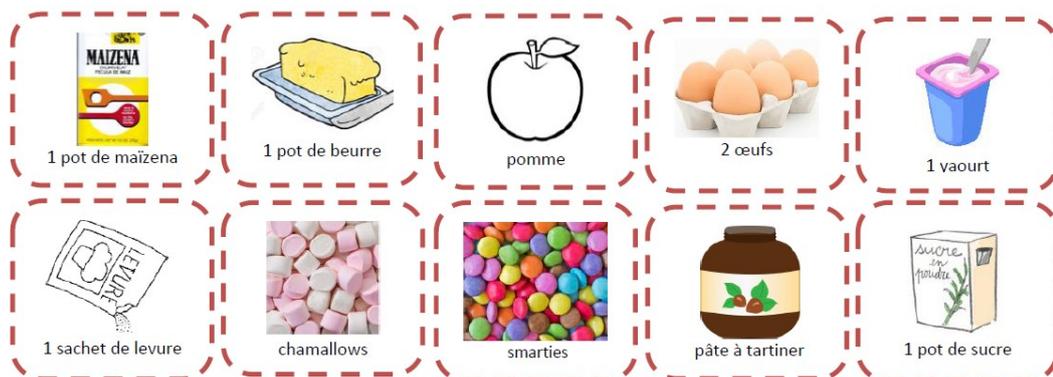
PRÉPARATION :

1. Préchauffez le four à 220°/th. 7-8. Dans une casserole, réalisez un caramel en faisant fondre le sucre avec le beurre pour obtenir une belle couleur ambrée. Versez-le dans un plat à tarte.
2. Lavez les tomates et coupez-les en deux dans l'épaisseur. Disposez-les sur le caramel, les unes côté chair vers le haut, et les autres côté pédoncule. Saupoudrez-les de cannelle, puis recouvrez-les de pâte en veillant à bien rentrer le surplus de pâte à l'intérieur du moule. Enfourez 35 mn.
3. À la sortie du four, attendez quelques minutes avant de démouler le tatin au-dessus d'un plat, faites attention à ne pas vous brûler car les tomates rendent de l'eau. Au moment de servir, parsemez quelques amandes effilées.



RECETTE À FAIRE PAR LES ENFANTS « GÂTEAU ARC EN CIEL »

INGRÉDIENTS :



PRÉPARATION :

1. Préchauffez le four à 160°C.
2. Mélangez tous les ingrédients dans un bol en commençant par la maïzena, la farine, la cassonade, et la levure.
3. Ajoutez ensuite le yaourt, le beurre, les œufs et en dernier lieu, les morceaux de pomme.
4. Mélangez puis versez dans un moule à manquer légèrement huilé ou un moule souple et faites cuire 40 à 45 minutes.

Décoration

1. Triez les Smarties.
2. Réchauffez le pot de pâte à tartiner au bain-marie. Étale à l'aide d'une spatule une bonne couche sur tout le gâteau.
3. Formez un arc-en-ciel avec les smarties.
4. Coupez en deux avec des ciseaux les bonbons de guimauve et fixez-les sur le gâteau.



Mots mêlés Harry Potter

O	W	G	O	Q	T	E	R	C	E	S	P	E	G	B
N	E	I	O	G	U	E	T	S	E	V	O	L	R	H
C	S	P	N	G	A	I	E	N	O	R	T	U	Y	S
L	O	S	O	K	A	R	D	L	A	M	I	A	F	E
E	R	I	S	U	Y	R	D	D	C	T	O	S	F	R
R	C	R	U	I	V	E	A	H	I	D	N	F	O	P
O	I	I	M	E	M	A	O	Z	R	T	I	O	N	E
D	E	U	E	O	U	I	N	A	K	R	C	N	D	N
E	R	S	R	D	X	G	L	T	G	A	O	H	O	T
L	P	T	L	P	E	D	O	O	A	A	B	C	R	A
B	G	O	E	R	U	A	P	R	N	R	R	A	E	R
M	M	A	T	O	G	P	Y	B	B	O	D	O	N	D
U	U	E	P	T	I	M	A	R	A	U	D	E	U	R
D	R	O	N	H	E	R	C	R	O	U	T	A	R	D
D	I	R	G	A	H	R	S	U	G	A	M	I	N	A

www.fun4all.com

ANIMAGUS
ARAGOG
AZKABAN
BRUIT
CHOIXPEAU
CROUTARD
DECOR
DOBBY
DRAGO
DUMBLEDORE
EPOUVANTARD

GAROU
GRYFFONDOR
HAGRID
HIPPOGRIFFE
MARAUDEUR
MOLDU
ONCLE
POTION
POTTER
POUDLARD
QUIDDITCH
REMUS

ROGUE
RON
SAULE
SECRET
SERPENTARD
SIRIUS
SORCIER
TANTE
VESTE
VOLDEMORT
WINKY

A vos agendas



La Fête patronale se déroulera le weekend du 2/3 et 4 septembre 2023.

Comme tous les ans, la Mairie et le Comité des Fêtes vous proposent un weekend festif pour démarrer cette nouvelle année scolaire.

Samedi 3 Septembre :

- 14H00 : ouverture de la fête foraine avec la fermeture de la rue du Général Leclerc.
- 19H00 : ouverture de la buvette
- 19H30 : Concert MELANGE INSOLITE sur la place.
- 20H30 : distribution de fanions au niveau de la buvette place de Bercheny.
- 22H00 : Départ pour la parade de la place de Bercheny jusqu'au pas de tir du feu d'artifice.
- 22H30 : Feu d'artifice.



Le Comité des Fêtes vous propose une restauration rapide tout au long de la soirée, n'hésitez pas à venir déguster un sandwich, un hamburger ou autre accompagnés de frites



Dimanche 4 Septembre :

Brocante de 6H à 18H rue du Général Leclerc

Lundi 5 Septembre :

17H00 : distribution d'un goûter ainsi que de tickets pour les manèges aux enfants scolarisés nés entre 2012 et 2020, en partenariat avec la mairie de Reuil En Brie.

Vendredi 8 septembre: Retransmission du match d'ouverture de la **coupe du monde de rugby** à 20H00 au foyer rural (entrée gratuite, vente de boissons)

Le dimanche 1er Octobre : Hommage Mme Olinger (article page 23)

Sport

Vous trouverez les coordonnées pour :

Location cours de Tennis => Contact Mr Christian Del Fabro au 06 07 96 92 11 formulaire d'inscriptions en mairie

Gym => Tous les jeudis soir de 20h-21h Contact association foyer rural la présidente Mme Nicole Charlet 01 60 23 52 10

Formulaire d'inscription
BROCANTE DE LA FÊTE PATRONALE
DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023

Organisée par le Comité des Fêtes

Renseignements : comitesdesfetesdeluzancy@gmail.com

Mme Giraud tél : 06.52.58.54.80

Inscription au foyer rural les mardis 25 juillet et 29 août de 18H00 à 20H00.

4€ le mètre linéaire (2m minimum)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Pièce d'identité fournie : _____

Nombre de mètres souhaités : _____

Je soussigné, _____ atteste par la présente être un particulier, ne vendre que des objets personnels et usagés, et ne pas avoir effectué plus de deux ventes au déballage cette année.

Pour que votre inscription soit complète joindre

(tout dossier incomplet ne sera ni accepté ni validé).

- Ce formulaire d'inscription,
- Votre règlement en chèque de préférence,
- La photocopie de votre pièce d'identité,
- un chèque de caution de 50€ à l'ordre du comité des fêtes **(il vous sera rendu après vérification que votre emplacement soit vide et propre ou détruit si non récupéré).**

Nous vous rappelons, que la brocante occupera la rue du Général Leclerc (interdite à la circulation).
L'association vous propose un stand de restauration rapide : viennoiseries, frites, grillades, boissons

...

Signature :

-- Bibliothèque --

-- Bibliothèque du Foyer Rural – Nouveaux livres --

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.



- **La folie des chats**
Claude BEATA - Document
- **Une fille en colère sur un banc de pierre**
Véronique OVALDE - Roman
- **Le cimetière de la mer**
Alask NORE - Policier
- **Un œil dans la nuit**
Bernard MINIER - Policier
- **A son ombre:**
Claude ASKOLOVITCH - Roman
- **Trois vies par semaine**
Michel BUSSI - Policier

- **Le procès du Père Noël:**
Raphaël COSTA - Roman
- **Je voudrais me suicider, mais j'ai pas le temps**
Bande Dessinée pour adultes de:
Jean TEULE et Florence CESTAC

- * Les livraisons à domicile continuent
- * La cotisation reste inchangée à savoir: **10€ par famille et par an.**

* Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant Mme N.CHARLET.



**Contact: Présidente
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10**

Hommage à Mme Olinger



La municipalité a été contactée par Mme Saul du Comité Français pour YAD Vashem.

Ce comité a pour but d'honorer « les Justes parmi les nations » qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs lors de la seconde guerre mondiale. Au 1er janvier 2020, 27 712 Justes parmi les nations de 51 pays ont été honorés.

A Luzancy Mme Charlotte Olinger a été faite Juste parmi les Nations de part son acte de bravoure en protégeant et cachant deux enfants juifs sur cette période.

Extrait du témoignage de Gille Saul un des deux enfants :

« Mon oncle possède de faux papiers d'Aryen et bénéficie même d'un ausweiss. Il nous emmène sans tarder, Albert et moi, vers La Ferté sous Jouarre (Seine et Marne) où il est certain de pouvoir nous mettre à l'abri dans une ferme. Voilà pour la théorie. Car concrètement, notre train se trouve pris dans un bombardement anglais. Les voies sont coupées. Impossible d'aller plus loin. Nous continuons à pied par la première route venue. Il nous laisse sous un arbre, et nous demande de l'attendre. Il va revenir rapidement...

Quand il est de retour, il nous dit qu'il a trouvé dans le village de Luzancy (Seine et Marne) une dame qui va nous garder. Déjà veuve avant guerre, Madame Olinger, va nous gâter, et nous choyer. Elle savait pertinemment que nous étions Juifs !

– C'était une grande Dame ! Elle nous a sauvé la vie, à nous petits orphelins...

Mme Olinger a toujours eu le souci de les aider, jusqu'en 1973, année de son décès. « J'ai le souvenir d'une femme qui nous a donné les attentions d'une mère. Elle a réussi à nous persuader que nous étions en vacances ! Nous lui sommes reconnaissants à tout jamais de nous avoir sauvé la vie », a avoué l'aîné des frères.

Source <https://yadvashem-france.org/articles-et-documents/charlotte-olinger-juste-parmi-les-nations/>

La municipalité vous propose une cérémonie pour lui rendre hommage :
Le dimanche 01 octobre 2023, 10h30

- A l'ancien cimetière :
dépôt d'une gerbe de fleurs et recueil sur la tombe de Mme Olinger.
- Dans le parc municipal :
plantation d'un arbre du souvenir où nous dévoilerons une plaque commémorative.
- Au foyer :
remise de la médaille et du diplôme des Justes parmi les nations à la municipalité

Tranquille cet été

LE VOL PAR RUSE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne et détournent son intention dans l'objectif de lui dérober un bien ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- Inventer toute sorte de prétexte (simulation d'un malaise...)
- Prétendre une fausse qualité (policier...)
- Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la poste, des faux techniciens...



Comment se protéger ?

- Limitez l'accès à votre domicile (entrebâilleurs, judas...)
- N'ouvrez pas la porte à un inconnu (au mieux demandez un justificatif de passage...)
- Assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, syndic, voisins, de la réalité d'une visite annoncée par téléphone
- Utilisez toujours le numéro de téléphone transmis par vos prestataires (facture...) pour vérifier l'éventuelle visite de l'interlocuteur
- N'inscrivez jamais "Monsieur Y" ou "Madame Y", "Veuf X" ou "Veuve X" sur votre boîte aux lettres, cela implique que vous vivez seul(e)
- Changez vos serrures lorsque vous perdez vos clés.

L'acquisition de cet autocollant officiel "anti-démarcheur non merci" permet d'avoir une protection supplémentaire en cas d'arnaque. Faux policier, pompier, gendarme, plombier...

EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112



L'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Ce service en ligne, permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile.

L'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages.

L'Opération Tranquillité Vacances concerne tous les départements français.

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires.

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif de police et de gendarmerie, propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas d'anomalie.

Contre les cambriolages, les bons réflexes ! **OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**



Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé

La « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population dite fragile ou surexposée, notamment du fait de ses conditions de travail et de son activité physique. Il existe :

1) Le pic de chaleur : Il s'agit d'une chaleur intense de courte durée (1 ou 2 jours), associée au niveau de vigilance météorologique **jaune**.

2) L'épisode persistant de chaleur : Ce sont des situations de températures élevées, qui perdurent dans le temps (au-delà de 3 jours), associées au niveau de vigilance météorologique **jaune**

3) La canicule est une période de chaleur intense qui égale ou dépasse certains seuils en intensité et en durée (au moins 72 heures, soit 3 jours et 3 nuits consécutifs) et associée au niveau de vigilance météorologique **orange**

4) La canicule extrême est un épisode caniculaire exceptionnel par sa durée, son intensité et son étendue géographique, associé au niveau de vigilance météorologique **rouge**.

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, dès les premières augmentations de température, avec différents impacts sur la santé : **Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation** qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température (transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau, dilatation des vaisseaux cutanés,...) Quand ces mécanismes sont débordés, des pathologies liées à l'exposition à la chaleur se manifestent : **les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.** A côté des risques de **coup de chaleur** ou de **déshydratation** qui sont les plus connus, une complication grave souvent méconnue résulte de la diminution de la concentration de sel dans le sang : celle-ci peut être favorisée par l'âge, certaines maladies chroniques et certains traitements médicamenteux.

L'apparition des effets sanitaires liés à la chaleur ne se limite pas aux phénomènes extrêmes mais est constatée dès la survenue d'un pic de chaleur correspondant au niveau de vigilance météorologique **jaune** : Ils se manifestent en première instance chez certaines populations, plus vulnérables à la chaleur. Il s'agit des **personnes dites fragiles** ; et dont l'état de santé, un évènement de vie et/ou l'âge les rendent « plus à risques ». Parmi ces personnes fragiles, on considère les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en bas âge (moins de 6 ans), les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes en situation de handicap, les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme...

Nous invitons ces personnes, ou toutes celles qui s'interrogeraient à en faire partie, à vous faire connaître auprès du service social de la mairie, en demandant des renseignements auprès de Mme Hérault Laurence, adjointe aux affaires sociales, pour être inscrite au **registre nominatif**. Il s'agit d'un listing municipal confidentiel, détenu dans le respect des réglementations des données à caractère personnel, et qui nous invite à « prendre de vos nouvelles ou être particulièrement vigilant(e) à vous lors de périodes délicates, comme les canicules, mais aussi lors d'épisodes sanitaires exceptionnels comme la période Covid... »

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples et des réflexes à adopter d'emblée pour se protéger, afin d'éviter tout risque :

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi) Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Privilégiez les activités douces et sans efforts
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante
- Evitez l'alcool
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles
- **En cas de malaise, appelez le 15**



Abandon d'animaux

Chaque année la SPA recueille des milliers d'animaux dont une grande partie a été abandonnée.

L'abandon est considéré comme un acte de maltraitance, puni par la loi de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Il y a différents problèmes de la vie qui motivent ces abandons :

- Problèmes financiers
- Déménagements
- Arrivée des vacances scolaires.

Il est important que les futurs propriétaires prennent conscience que l'adoption d'un animal de compagnie doit être un choix murement réfléchi.



Qui devez-vous appeler lorsque vous trouvez un animal abandonné ?
Vous pouvez contacter la mairie, la gendarmerie ou bien le commissariat de la commune où vous l'avez aperçu pour le signaler .

Vivre ensemble

Nous avons le bonheur de vivre dans un village très agréable et paisible, loin des bruits et de la pollution des grandes villes.

Mais ce bonheur est fragile et nous nous devons tous de le préserver.

Pour ce faire, il y a quelques règles à respecter, en voici quelques-unes non exhaustives :

- Les nouveaux habitants doivent passer se signaler en mairie ;
- En Seine et Marne un arrêté préfectoral interdit de brûler des végétaux ou autres, seuls les feux de la St Jean sont autorisés avec une déclaration préalable ;
- Les nuisances sonores sont autorisées du lundi au samedi de 7H00 à 12H00 et de 14H à 18H00 et le dimanche de 10H00 à 12H00.

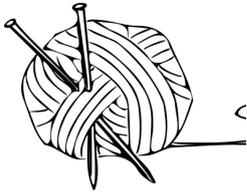
Pour le bien être de tous, en cas de fête familiale, il est plus agréable de prévenir ses voisins à l'avance, ils peuvent peut-être s'organiser autrement, il faut également prévenir la mairie, mais le désagrément occasionné doit rester raisonnable et exceptionnel.

- La Loi de 2020 rappelle que les déjections canines sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics, sous peine d'une amende pouvant aller de 35€ à 450€.
- Il est interdit de se garer sur les trottoirs, même devant son propre domicile.
- Les trottoirs doivent être libre d'accès pour la sécurité des piétons, les places de stationnement ne sont ni nominatives ni réservées au motif qu'elles se trouvent près de son domicile. La place Bercheny est à disposition de tous les habitants ne trouvant pas de place réglementaire.
- Tout habitant doit désherber la partie entre son mur et le trottoir, et couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins ou sur les voies communes.

En respectant toutes les règles de vie commune, nous permettrons que Luzancy resté un village agréable et ou il fait bon vivre.



Nos Aînées Tricoteuses



Quelques pelotes de laines,
Des mailles montées sur des aiguilles de tricot,
Des modèles de layette mémorisés,
Un rang endroit, un rang envers, un rang endroit, ...
De la patience et de la générosité
Une belle contribution au confort des bébés!

Deux de nos concitoyennes, que l'on croise moins aujourd'hui qu'hier dans notre village, continuent d'œuvrer en toute discrétion au service des autres...



Il s'agit de **Mme Merville Ginette (à gauche)**, ancienne conseillère municipale, puis adjointe au maire et **Mme David Denise (à droite)**, engagée dans l'animation de notre village puis au Club du 3ème âge : Ces deux belles personnes ont choisi de mettre leur passion et leur don du tricot au service de jeunes mamans pour leur offrir un trousseau de naissance à leur sortie de la maternité.

L'association « Amis sans Frontières » en la personne de Mme A. Raffani, a proposé en 2014 un projet de réalisation de layettes, avec un atelier de tricot sur la commune de Méry, Ce projet perdure aujourd'hui avec 6 tricoteuses locales (dont 2 à Luzancy et 2 à Méry) qui confectionnent à leur domicile des éléments de layette pour bébés de 0 à 3 mois. Ce trousseau naissance est proposé aux mamans qui le souhaitent à la maternité de Château Thierry : il contient une dizaine de pièces, coordonnées et variées. dont barboteuse, brassière, layette, pull pantalon, bonnet ou bandeau, chaussons,...

Comme toute action bénévole, ces ouvrages sont réalisés sans moyens financiers particuliers. Si vous-même possédez quelques pelotes de laine douce et acrylique à céder ... n'hésitez pas à contribuer à cette belle action, en proposant ou déposant votre don en mairie aux heures d'ouverture ou en téléphonant au 01.60.23.61.57. pour un retrait à domicile.



...Merci !...



Transport pour les jeunes

Le forfait Imagine R

Un forfait Imagine R annuel est réservé aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation). Proposé par Île-de-France Mobilités (IDFM), il permet aux élèves de se déplacer en Seine-et-Marne et dans toute l'Île-de-France sur les lignes des réseaux : OPTILE, RATP et Transilien SNCF, hors circuits spéciaux scolaires.



Pour qui ? Pour bénéficier de ce forfait, il faut :

- avoir moins de 16 ans* ;
- avoir moins de 26 ans* et suivre un cursus de l'enseignement primaire ou secondaire, ou une formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat avec le statut d'apprenti ;
- avoir moins de 26 ans* et suivre une formation d'insertion de longue durée destinée aux jeunes déscolarisés en difficulté.

Depuis septembre 2020, Île-de-France Mobilités a baissé le coût de ce forfait à 24 € pour les élèves, âgés de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année de souscription de ce titre.

Comment obtenir le forfait Imagine R ?

La demande d'abonnement Imagine R s'effectue en ligne le site d'IDFM. Après traitement du dossier, le forfait Imagine R chargé avec le forfait initial est envoyé par courrier (première souscription). S'il s'agit d'un renouvellement, le demandeur reçoit un courrier l'informant de la possibilité de recharger sa carte en gare (automates), aux guichets des transporteurs, ou sur son espace navigo (recharger ma carte Navigo).

Quels tarifs ?

Le Département subventionne à hauteur de 275 € annuel le forfait Imagine R des collégiens. Le Département accorde une subvention plus importante pour les collégiens et les lycéens boursiers.

TARIFS FORFAIT IMAGINE R	
PUBLICS TARIFS	
Primaire (- de 11 ans)	24 €
Collège (+ de 11 ans)	98 €
Lycée	373 €

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie finance la carte Imagine R des lycéens Les lycéens des 54 communes de l'agglomération pourront bénéficier d'une aide financière de 63 € sur leur carte de transport IMAGINE R pour l'année scolaire 2023-2024. Déjà mis en œuvre les années précédentes, ce dispositif est maintenu pour les habitants du territoire

La carte Scol'R

La carte Scol'R est un abonnement annuel à un service de circuits spéciaux scolaires qui permet aux élèves de Seine-et-Marne d'effectuer un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur établissement scolaire quand il n'existe pas de lignes régulières (routières ou ferrées).

Pour qui ? Pour faire une demande de carte Scol'R, il faut :

- être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire,
- être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac,
- fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

Cette carte est valable : pendant la période scolaire, pour effectuer un aller-retour quotidien entre domicile et école, sur un circuit scolaire spécial (elle ne peut pas être utilisée sur les lignes régulières)

TARIFS CARTE SCOL'R

PUBLICS TARIFS	
Primaire	24 € TTC
Collège	24 € TTC
Lycée	150 € TTC



Assistantes Maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	06.47.71.49.51
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	01.60.23.77.89
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	01.75.17.63.50
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	01 60 01 15 43
Madame MESSMER Catherine	40 rue des Jardinets	01.60.23.51.64
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	06.28.08.55.15

Attention : vous ne trouverez dans le journal que les assistantes maternelles ayant répondu favorablement à l'autorisation RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).

Etat Civil



NAISSANCE:

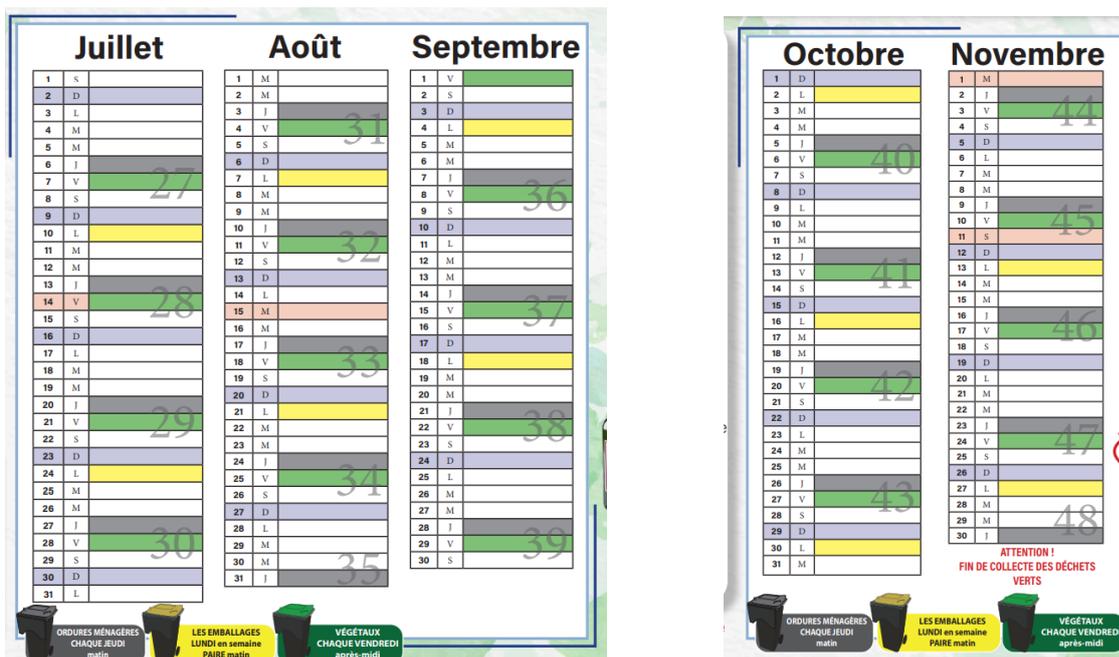
- 27 Novembre 2022 Theo, Alexandre, Gabriel Durand Hecht



MARIAGE:

- 22 Avril 2023: Madame ROUSSEAU & Monsieur BERTRAND
- 27 Mai 2023 : Monsieur PAMART et Monsieur LAUT

Calendrier collecte



Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin : 01.60.22.43.57**

E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55

Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



POSTE :

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
A partir du 1 octobre voir article page 15



La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

